Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique

Ville de TOULON

2026-2028

Annexe : Plan Annuel 2026

L’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication en ligne d’être accessible à tous.

PLAN 2026

Action	Mise en œuvre prévisionnelle
Ressources humaines	
Identifier les financements possibles pour la formation (FIPHFP, DRNM, CNFPT)	Chaque année
Communiquer une note sur les obligations d'accessibilité sur les réseaux sociaux	Juin 2026
Identifier les personnes formées ou non parmi celles nécessitant des compétences en accessibilité numérique	2026 pour les services principaux
Pilotage	
Mettre en place le point de contact pour les réponses aux demandes usagers	Février 2026
Recenser les portails et services numériques existants	Mise à jour en continu
Publier en ligne (annexe du schéma + déclaration d'accessibilité numérique) la liste exhaustive des services numériques à destination du public (citoyens)	Mise à jour en continu
Vérifier le niveau de conformité des portails et services numériques existants	Avril 2026
Process	
Définir une méthode de priorisation des audits (1er semestre 2026 - logiciels métiers et nouveaux projets)	Juin 2026
Ajouter un indicateur de la prise en compte de l’accessibilité dans le portefeuille projet (prise en compte ou non du RGAA, taux de conformité du projet) / Comité de conformité pour valider les critères liés à l'accessibilité numérique et alerter	Juin 2026

Ajouter la prise en compte du RGAA dans les fiches marché/Anamax	Juin 2026
Accompagner les projets stratégiques	En fonction des projets
Ajouter des déclarations de non-conformité sur les sites qui vont être décommissionnés/refondus dans les 2-3 prochaines années (non conforme pour absence d'audit car date de décommissionnement antérieure à 2-3 ans).	Décembre 2026
Identifier une instance de gouvernance de suivi des projets Priorisation	Septembre 2026
Prévoir des audits d'accessibilité pour les sites et services numériques à chaque refonte ou évolution significative	En fonction des projets
Achats	
Identifier les directions, dispositifs et segments d'achats concernés par les obligations légales en matière d'accessibilité numérique	Juin 2026
Rédiger une annexe RGAA nécessaire aux achats	Septembre 2026
Adapter/refondre les fiches traçabilité et lancement existantes pour intégrer les obligations d'accessibilité numérique	Décembre 2026
Sensibiliser les équipes à l'inclusion de l'accessibilité numérique dans les fiches de traçabilité et de lancement	Décembre 2026
Demander aux centrales d'achats les dispositions prises pour intégrer l'accessibilité numérique	Dès les prochains marchés
Accompagner les directions techniques et vérifier la présence des critères et obligations dans les demandes d'achats	Dès les prochains marchés